

# Chapitre 6

---

## Conclusion générale

### L'intégration sociopolitique des minorités ethniques : entre dogmatisme du principe majoritaire et centralité des partis politiques

La démocratie est devenue un « bien moral », voire un « impératif » aujourd'hui (Diamond et Morlino 2005:X). Elle est une nécessité vitale parce qu'elle est toujours le seul moyen qu'on connaisse pour limiter les nuisances politiques (Médard 1991b:92). Elle a des conséquences positives sur les libertés individuelles, sur la stabilité des Etats, voire sur la paix internationale (Huntington 1993:XV). Et c'est dans cette perspective que cet ouvrage s'est fixé pour objectif de jeter un regard nouveau, non pas sur le processus de démocratisation au Cameroun, mais sur la manière dont ce processus est approprié par des groupes ethniques minoritaires. Comme on sait, le Cameroun est un pays de diversité. Celle-ci, ajoutée à la lutte des années d'indépendance, a eu comme conséquence d'inscrire constamment la stabilité et l'intégration nationale au centre de notre vie politique. Pour y parvenir, nos dirigeants ont imaginé un principe, celui de l'« équilibre régional », qui postule la représentation de toutes les ethnies du pays aux postes de direction de l'appareil d'Etat. Mais dans les faits, ce mécanisme s'est toujours inscrit contre l'inclusion sociale en privilégiant les groupes dominants dans ce que Pierre Flambeau Ngayap appelle les « macro-équilibres géopolitiques et microdosages intra-provinciaux » dans l'allocation des postes politico-administratifs dans les hautes sphères de l'Etat. Une fenêtre était toutefois ouverte sous le parti unique pour accorder prioritairement et même exclusivement à certaines minorités ethniques des positions fortes de pouvoir comme maires au sein des municipalités de leurs localités respectives ou députés.

Ainsi, si, à l'Ouest, l'« équilibre régional » a toujours profité principalement aux Bamiléké et accessoirement aux Bamoun, les minorités mbo et tika ont toujours exercé un monopole exclusif sur les municipalités de leurs localités

respectives de Santchou et de Magba sous l'ère monolithique. Mais avec le multipartisme et la démocratisation, où les postes politiques sont dorénavant attribués par voie électorale et non plus par simple cooptation et nomination, une incertitude plane sur ce microdosage local en faveur des minorités. Sur cette base, notre interrogation a porté sur quatre minorités ethniques de la région de l'Ouest, les Mbo de Santchou, les Tikar de Magba, les Pouakam et les pasteurs mbororo, avec pour objectif principal de savoir si ce changement politique leur ouvre de nouvelles perspectives, ou s'il minerait plutôt davantage leur position. Cette question lancinante, voire perturbante, est urgente quand on sait que la libéralisation politique des années 1990 au Cameroun s'est singularisée par une réforme qui reconnaît les droits des autochtones et protège les minorités, tandis que les lois portant organisation des élections municipales et législatives appellent désormais au respect des « différentes composantes sociologiques » des circonscriptions électorales. Dans la détermination du critère de participation politique des minorités ethniques de l'Ouest, nous avons privilégié les élections municipales et la mairie comme lieux de pouvoir, assorties d'autres référents complémentaires à forte valeur ajoutée, notamment les législatives et la représentation parlementaire, les structures et représentations partisanes. Et au risque de raviver un poncif éculé, le multipartisme et la démocratisation ont conduit à la fois au « désenchantement » et « ré-enchantement » : l'affaiblissement de la position des Tikar, le renforcement politique des Mbo, l'éveil politique des Mbororo et la marginalisation persistante des Pouakam.

D'abord les Mbo. Sous le parti unique, cette communauté accaparait à son profit exclusif le poste de maire de Santchou sous le prisme de la politique de construction nationale. Avec la libéralisation politique, les autochtones mbo ont réussi à s'assurer le contrôle de l'exécutif communal en conservant ce poste de maire et, mieux encore, en se réservant tout aussi automatiquement un des postes d'adjoint au maire. Aux groupements bamiléké de Fondonera et de Fombap, l'autre composante de l'arrondissement, il est désormais réservé un seul poste, de premier ou de deuxième adjoint. Pour réaliser un tel exploit, les Mbo ont dû s'octroyer une majorité automatique de 13 conseillers sur les 25, contre l'opposition farouche des Bamiléké de Fondonera et de Fombap, suffisante pour élire l'exécutif communal. Outre ce fauteuil de maire, les Mbo se sont arrogé deux autres postes politiques importants de l'arrondissement : celui de député et celui de président de la section RDPC, parti au pouvoir.

Quant aux Tikar de Magba, malgré la lourde tutelle de la royauté bamoun, ce groupe apparenté bénéficiait sous le parti unique des garanties statutaires d'accès aux postes de maire, de deuxième adjoint et de député. Mais depuis l'avènement du multipartisme, les Tikar ont perdu de nombreuses plus-values en termes politiques ; c'est le cas notamment du poste de maire, qui a glissé subrepticement entre les mains des Bamoun, le groupe dominant, quelle que soit la majorité qui gère la mairie (l'opposition UDC entre 1996-2002 et depuis

2002, le parti au pouvoir, le RDPC). Les Bamoun ayant abandonné le poste secondaire de deuxième adjoint dont ils avaient le monopole, l'on se serait attendu qu'en retour, les Tikar s'en adjugent en compensation, outre celui de premier adjoint. C'est ignorer l'irruption sur la scène politique locale d'un troisième larron constitué des groupes ethniques, cette fois-ci allogènes : les Bamiléké, les Anglophones et les Nordistes. Ces derniers sont passés maîtres pour le contrôle du poste de deuxième adjoint. Reste aujourd'hui aux Tikar leur éternel poste de premier adjoint (à côté de celui de député). Quant aux Mbororo, contrairement à la période du parti unique où difficilement ils prenaient même part au vote du fait de leur apathie politique, de plus en plus, ils se libèrent de leurs complexes, arrachent leurs masques, briguent des postes de conseillers municipaux et réussissent même à se faire élire. S'agissant enfin des Pouakam, ils demeurent marginalisés politiquement ; jusqu'aujourd'hui, aucun de ses membres n'a jamais été élu conseiller municipal.

Cette position sociopolitique variable des groupes ethniques de l'Ouest est le fruit d'une démarche anthropologique dont on sait qu'elle est toujours sensible aux contradictions et à la particularité. Elle s'explique en partie par la disparition d'un mode de régulation politique autoritaire sous le parti unique et l'émergence de la concurrence pour l'obtention ou l'attribution des postes politiques. Jusqu'à l'avènement du pluralisme politique, les transactions et arrangements politiques avaient pour conséquence de développer la stabilité de l'ordre politique national et local en assurant les macro-équilibres géopolitiques et les microdosages locaux et régionaux. Ces arrangements privaient les groupes ethniques de disposer de leurs ressources politiques propres ou de leur initiative propre, mais ils renforçaient le parti unique qui devenait la seule institution politique légitime. Aujourd'hui, le multipartisme et la démocratisation ouvrent de nouvelles perspectives dans la mesure où il est théoriquement reconnu aux groupes ethniques le droit à leur subjectivité et à leur initiative. Au vu de ces linéaments de comportement politique, deux leçons restent à tirer de cette étude pour river véritablement notre pays dans le patrimoine démocratique moderne: d'une part, le rejet du dogmatisme du principe majoritaire et la nécessité de la démocratie de partage, d'autre part, la centralité des partis politiques dans l'avancement de la position des minorités.

### **Du rejet du dogmatisme du principe majoritaire et de la nécessité de la démocratie de partage**

Ce que nous voulons souligner ici, c'est qu'en démocratie, et notamment dans la perspective de l'intégration des minorités, le principe majoritaire, tout en ne pouvant être écarté entièrement, ne doit pas avoir de caractère dogmatique. Cette nuance trouve toute sa pertinence dans cette étude parce que les variations de comportement politique des minorités ethniques de l'Ouest reposent sur trois facteurs assis en priorité sur ce levier d'ordre quantitatif à l'origine de

nombreuses frustrations. D'abord, le déterminisme principal constitué par la densité démographique : dans la perspective durkheimienne, l'idée générale ici est qu'une population nombreuse dispose d'une densité morale et d'un électorat suffisant pour jouer un rôle politique conséquent. Ensuite, le statut socioéconomique des minorités : une équation démographique n'est favorable à un groupe ethnique que si celui-ci dispose, dans la perspective élitaire, d'une classe politique et donc de compétences pour mobiliser cette ressource à l'avantage dudit groupe. L'assimilation structurelle des partis politiques, enfin, fait référence à la distribution proportionnelle des groupes ethniques dans les structures et investitures des partis. Elle est inextricablement liée aux deux premiers facteurs, nourrie par les intérêts électoralistes des entreprises politiques.

Concrètement, la posture hégémonique des Mbo à Santchou tient premièrement à la conjonction de deux ressources mobilisables pour faire barrage aux Bamiléké de Fondonera et de Fombap: leur équation démographique largement supérieure à celle des Bamiléké et leur statut socioéconomique qui ne le cède en rien également à celui des Fondonera et Fombap et qui leur permettent de s'engager très activement dans la vie politique. Deuxièmement, dans la perspective du conflit social, ce sont les partis politiques qui tranchent en dernière instance en procédant à une répartition des postes entre ces deux communautés, proportionnellement au soutien qu'elles leur réservent dans les compétitions électorales. Et comme depuis la libéralisation politique les Mbo sont acquis à la cause du parti au pouvoir, soutien qui, à lui seul, avec ou sans vote des Fondonera et des Fombap, assure au RDPC une victoire électorale, en retour, ce parti leur offre une position privilégiée et monopolistique dans les investitures aux compétitions électorales. Les structures locales d'investiture du RDPC ne sont-elles pas d'ailleurs contrôlées par la communauté mbo ? Dans ce mariage de raison, le parti gouvernemental exerce une fonction d'intégration de cette minorité, car, autrement dit, celle-ci ne serait représentée nulle part dans le département de la Menoua contrôlé par les Bamiléké. Mais dès lors que les Mbo accaparent tous les postes politiques, les Bamiléké de Fondonera et de Fombap se trouvent exclus et marginalisés. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver des Cassandres chez cette communauté prônant la fin de cette hégémonie.

L'on est proche là des « effets boomerangs des mécanismes consociatifs » du système politique nigérian dont parle Daniel C. Bach (1991:17-140). Aussi, dans la perspective d'une véritable intégration nationale, de l'instauration d'une vie politique apaisée et de la consolidation de l'Etat de droit, faudrait-il penser un jour au partage des postes politiques à Santchou suivant des paramètres qui ne seraient pas trop léonins, afin d'enrayer la défiance qui s'est installée entre ces deux groupes ethniques. N'oublions jamais que sous le parti unique, un Bamiléké de Fombap a été député pendant une législature malheureusement écourtée, bien que le poste de maire restât la chasse-gardée des Mbo. Cette hypothèse de partage est de plus en plus expérimentée par les partis de l'opposition (SDF,

RMDC, principalement), désarmés devant la machine RDPC et contraints de séduire l'électorat des deux groupes ethniques. Comme l'a reconnu un de nos informateurs mbo, il y a des situations qu'on ne peut contrôler éternellement. Chaque situation est réversible. « Ce qui serait important dans l'avenir est qu'il y ait des gens qui travaillent pour le développement de l'arrondissement de Santchou au-delà des clivages ethniques ».

Cependant, contrairement à la période du parti unique, la situation créée par la libéralisation politique a offert désormais aux Bamiléké de Fondonera et de Fombap lésés un contexte pour discuter dorénavant de l'allocation des postes politiques de Santchou, ce qui leur permet de manifester leur citoyenneté. Avec ce « changement de perception » chez les Bamiléké de Santchou, l'on est proche du scénario décrit par Antoine Socpa dans son étude sur « allochtones » bamiléké et « autochtones » bété à Yaoundé :

L'idée générale parmi ces derniers (les Bété) est que les allogènes (les Bamiléké) doivent se contenter des parcelles de terre qui leur sont concédées et ne doivent en aucun cas se mêler des affaires politiques. Et s'ils sont tout de même intéressés par l'exercice des responsabilités politiques, ils devraient le faire « chez eux » et non chez « les autres » (Socpa 2006:63 ; 2003).

Chez Socpa, c'est le foncier qui enflamme davantage les rapports entre les deux communautés dont l'une est autochtone et l'autre allogène. Dans notre étude, l'on a plutôt affaire à deux communautés autochtones dont l'une est minoritaire, mais qui aspirent les deux, légitimement à la représentation politique locale. Situation latente sous le parti unique dans les deux cas, elle est aujourd'hui avivée par le nouveau contexte de démocratisation (Mouiche 2001a:94).

Cette préemption mbo des postes politiques locaux de Santchou met en exergue la dimension ethnique et surtout l'étroite articulation entre sentiment identitaire, contrôle territorial et compétition politique. Elle a ainsi valeur exemplaire, tant il est vrai que la dimension politico-ethnique se niche au cœur des tensions qui secouent l'Afrique contemporaine. Ces tensions exacerbées depuis les années 1990 n'ont pas surgi du néant. Elles s'enracinent au contraire dans le substrat des sociétés. Loin d'être un phénomène isolé et conjoncturel, elles s'inscrivent dans la durée avec toute la force des faits de structure. La compréhension de ces événements s'éclaire à la lumière du passé : la mise en perspective de l'actualité donne accès au sens, dans une dialectique générale, celle de la confrontation autochtone/allochtonne. Elle pose les questions fondamentales du droit au sol, non pas d'un individu particulier, mais d'un groupe. Plusieurs décennies de cohabitation, la trop forte proximité géographique et de nombreux intermariages entre Mbo et Bamiléké n'ont pas effacé le clivage entre les héritiers des premiers occupants dont les chefs coutumiers revendiquent les droits sur le sol, et les « étrangers » issus de la migration. L'identification de l'étranger s'effectue ainsi sur un double registre, celui de l'appartenance ethnique, celui de l'ori-

gine géographique (Pourtier 1998:139). Elle s'inscrit dans le paradigme « J'étais là avant » esquissé par Jean-François Bayart et Peter Geschiere sur les « problématiques politiques de l'autochtonie » :

Qu'y a-t-il de commun entre les îles Fidji et le Kosovo, la région des Grands Lacs en Afrique et le Caucase, la province indonésienne d'Aceh et la Corse, Jérusalem et Bruxelles, le Vlaams Blok de la Flandre belge et la Ligue du Nord italienne, le général ivoirien Robert Guéi et le tribun français Jean-Marie Le Pen ? Le recours à l'idée d'autochtonie et à l'argument d'antériorité de peuplement pour instituer et légitimer des droits politiques spécifiques à l'avantage de ceux qui se disent indigènes. Et pour exclure ceux que l'on étiquette comme allogènes, la parole de ces derniers importe peu en l'occurrence. Les conflits-politiques, agraires, commerciaux, voire religieux ou culturels – s'énoncent alors non plus sur le mode du « ôte-toi de là que je m'y mette », comme dans les colonisations de peuplement classiques, mais sur celui du « ôte-toi de là que je m'y remette. J'étais là avant ! ». Ce cri qui résonne dans les cours de récréation et provoque les bousculades de gamins est érigé en idéologie, travaux d'érudition ou prétendus tels à l'appui... (Geschiere et Bayart 2001:176).

Comment expliquer l'affaiblissement politique des Tikar ? Dans la perspective de la mobilisation des ressources, avec l'avènement du barrage sur le fleuve de la Mapé qui a fait venir des milliers d'allogènes pour pêcher à Magba, les Tikar, qui étaient déjà sous le joug démographique des Bamoun et des allogènes bamiléké et anglophones, sont aujourd'hui réduits à une proportion déficitaire de la population totale de l'arrondissement. Dans la perspective du conflit social, ce déséquilibre n'aurait véritablement pas affecté la position politique des Tikar si ceux-ci n'étaient pas en luttés permanentes avec les Bamoun pour la recherche hégémonique locale. Dans cette rivalité, et à cause de leurs votes conséquents qui départagent les Tikar acquis à la cause du parti au pouvoir et les Bamoun, regroupés en majorité derrière le parti de l'UDC, Nordistes, Anglophones et Bamiléké se sont invités dans le partage des postes politiques à Magba pour occuper le poste de deuxième adjoint au maire. Sur le plan du statut socioéconomique, les Tikar ne disposent pas d'un grand homme et, plus largement, d'une véritable classe politique susceptible d'offrir un leadership alternatif ou une contre-hégémonie aux Bamoun. Ces lourds handicaps structurels ne sont pas sans conséquence sur l'intensité de la mobilisation pour le partage des postes politiques. Celle-ci reste moins forte chez les Tikar, comparée aux Mbo de Santchou. Et finalement, c'est dans les partis politiques (RDPC, UDC et SDF) que s'effectue véritablement la délibération pour l'allocation des postes politiques à Magba ; l'on sait qu'à Santchou, celle-ci s'effectue d'abord et avant tout au sein de la communauté mbo pour être avalisée ensuite par le RDPC. Néanmoins, contrairement à Santchou où les Mbo raflent pour eux seuls toute la mise, à Magba, même si le poste de maire est contrôlé depuis la restauration du multipartisme par les Bamoun, celui de député reste l'apanage des Tikar. Démocratie de partage oblige et apaise ainsi le climat sociopolitique local !

L'éveil politique des Mbororo est le résultat de trois facteurs principaux : d'une part, un environnement juridico-institutionnel favorable ; d'autre part, l'assimilation structurelle des groupes ethniques par les partis du RDPC, de l'UDC et du SDF qui accordent *volens nolens* quelques places aux membres de cette communauté dans leurs listes de candidatures lors des investitures pour les élections municipales ; enfin, le rôle du MBOSCUDA, un nouveau mouvement social mbororo qui œuvre par ses actes de sensibilisation, à l'appropriation par les Mbororo de leurs droits civils et politiques. Comme l'on sait, de par leur éparpillement démographique, les Mbororo sont très minoritaires partout où ils sont établis à l'Ouest et ne peuvent pas véritablement à eux seuls faire infléchir l'issue d'un scrutin dans une localité pour se constituer une densité morale à la durkheimienne; d'où l'inefficience du facteur démographique. Réunis cependant, leur chiffre devient important sans oublier qu'ils disposent d'un poids économique certain, par la maîtrise de l'élevage bovin.

Ce saut qualitatif effectué par les Mbororo de l'Ouest dans ce nouveau contexte de libéralisation politique n'est cependant pas singulier. Dans la région voisine du Nord-Ouest qui regorge aussi de nombreux campements mbororo, l'on est frappé par certains parallèles en ce qui concerne leur participation politique. Comme à l'Ouest, le multipartisme et la démocratisation ont ouvert de nouvelles perspectives aux Mbororo du Nord-Ouest. Ils briguent de plus en plus des postes de conseillers municipaux et réussissent aussi à triompher des urnes, prenant appui sur la nouvelle architecture juridico-institutionnelle favorable aux minorités et travaillés par le MBOSCUDA. Il n'est pas sans importance de relever que le président national du MBOSCUDA, El Hadj Jaji Manu Gidado, est un natif du Nord-Ouest, prince de Sagba et chargé des missions à la présidence de la République. C'est toujours dans cette région et nulle part ailleurs au Cameroun, que depuis 2007 les Mbororo ont réalisé un pas décisif en ce qui concerne leur intégration politique, en enregistrant un de leurs au sein de l'exécutif communal, au poste de troisième adjoint au maire dans la commune de Jakiri, sous la bannière du RDPC. Quelques Mbororo sont aussi membres de sections RDPC dans la région, branches adulte et des jeunes ; et à Jakiri, le vice-président de l'OJRDPC est un Mbororo. Avec la routinisation du processus électoral, les Mbororo du Nord-Ouest sont devenus une banque de votes pour le RDPC comme ceux de l'Ouest.

Par ailleurs, nous avons vu au chapitre 5 que la société mbororo n'est pas soudée ni organisée par une armature politique mais plutôt bâtie sur la base de petites unités claniques ; cela ajouté à leur individualisme familial les affaiblit en tant que groupe, susceptible de mobilisation. Contre cette tendance segmentaire, Yerima Dairou, nommé chef du village de Didango en 1995, avait entrepris un essai d'unification politique des Mbororo du Noun et même de l'Ouest calqué sur le modèle des *lamidats* peuls du Nord-Cameroun et se faisait appelé *lamido* et donc chef supérieur des *ardos*. Si cette entreprise a un écho très favo-

rable à Didango, l'individualisme clanique a encore la peau dure chez les *ardos* et Mbororo des autres campements pour qu'ils puissent se reconnaître tous en lui. Encore, pour qu'un tel projet puisse réussir véritablement, il lui faudrait l'onction concomitante de l'administration et du sultan-roi des Bamoun. Or, ce pouvoir *lamidal* ayant pour vocation de régenter tous les Mbororo du Noun se pose en concurrent de celui du sultan des Bamoun ; ce qui dans le contexte sociopolitique du royaume bamoun est inacceptable. Une première tentative (1915-de 1962) expérimentée par le père de Yerima Dairou sous la diligence de l'administration coloniale n'avait pas survécu à l'indépendance, cela entre autres raisons, pour ménager le sultan en évitant dans le royaume bamoun, un pouvoir parallèle au sien (voir Salé, 1991). De fait, ce qui tient lieu de « *lamidat* » de Didango n'a qu'un statut de chefferie de village (3e degré), circonscrit à Didango. Néanmoins, il symbolise un jalon important dans la structuration locale du pouvoir traditionnel et surtout l'inclusion des Mbororo. Dans le Nord-Ouest, une structure lamidale a été créée en 2001 avec plus ou moins de réussite à Sabga près de Bamenda.

Dans la perspective des « peuples autochtones », l'on note quelques homologues entre Mbororo et Pygmées des zones forestières du Centre, de l'Est et du Sud du Cameroun.<sup>1</sup> Mais ce sont surtout les contrastes qui l'emportent. A l'instar des Mbororo, quelques Pygmées sont aujourd'hui conseillers municipaux dans les communes de l'Est et du Sud même si ce positionnement ne date que des dernières élections de 2007 (voir Tchoumba, Guehou Bouopda et Messe, 2006; Nke Ndih 2010). D'évidence, les Pygmées devraient profiter du même nouveau cadre juridico-institutionnel que les Mbororos. Mais là s'arrête la comparaison. Car, sans aucun bagage éducationnel et intellectuel, les Pygmées n'ont ni mouvement social à l'instar du MBOSCUA, ni leaders ni élites bureaucratiques. Au contraire des Mbororo qui disposent d'un pouvoir économique certain à travers l'élevage bovin, ceux-ci restent plutôt des pauvres « sauvages » constamment spoliés et exploités par leurs voisins bantous. Cette exploitation frise même l'esclavage ; elle est constamment dénoncée par les ONG, heureusement. Ce sont ces ONG et l'Etat qui essaient aujourd'hui d'appuyer les Pygmées pour les sortir de la marginalité dans le cadre de plusieurs programmes nationaux et internationaux.

Kai Schmidt-Soltau, un consultant international décrit ces rapports Etat camerounais-Pygmées en de termes encore plus dramatiques. Dans son tableau sans fard dressé en 2003, l'auteur soutient que d'un point de vue légal, les Baka et Kola (des Pygmées de l'Est et du Sud) sont des citoyens égaux à toutes les autres personnes nées au Cameroun (Préambule de la constitution du 18 janvier 1996), mais qu'ils ne sont représentés ni dans aucune des 339 communes, ni dans l'administration de l'Etat ni dans le parlement, et il n'y a aucun fonctionnaire baka ou kola. En outre, poursuit-il, parmi les 13 000 villages au Cameroun, un seulement a un chef baka reconnu par le gouvernement (Moangué le



Bosquet). Dans les sous divisions de Ma'an, Campo et Akom 2, la plupart des campements Kola sont dus à l'assistance du SNV (l'ONG néerlandaise) et suivent les recommandations du GEF, qui finance le projet de conservation de Campo/Ma'an (opéré par le SNV), certifiés comme villages indépendants. Ce développement très récent n'a d'ailleurs été atteint que grâce à une influence externe mais sa magnitude reste limitée seulement à ces trois sous-divisions. Dans aucune des sous-divisions voisines, qui rassemblent des populations kola importantes, il n'y a de campement géré par des Kola certifié comme village indépendant. Comme justification, l'administration territoriale se réfère au fait que tous les campements baka et kola sont dus aux liens historiques avec les parties « bantoues » voisines de ces villages « bantoues ».

Cette mauvaise représentation des Baka et Kola dans les sous-divisions des régions du Sud et de l'Est, où les Baka forment une proportion importante de la population (entre 20 et 50%), a plusieurs raisons, à en croire le même auteur. En dehors des problèmes de compatibilité entre les manières traditionnelles et le processus démocratique de décision avec des représentants, le fait que la plupart des Baka et Kola ne détiennent pas de cartes d'identité ou de certificats de naissance, qui sont nécessaires pour s'inscrire en tant que votants pendant les élections, est vu comme justification suffisante par les administrations locales. Certes, le Président de la République du Cameroun (Paul Biya) a été clair, « les pygmées ne sont pas différents de tous les autres citoyens camerounais », mais pour agir comme un citoyen égal, les Baka et Kola ont besoin de cartes d'identité. Or, observe encore Kai Schmidt-Soltau, à part les cas documentés de « racisme » parmi les fonctionnaires en charge de délivrer les cartes d'identité, c'est surtout l'aspect financier, qui rend difficile pour les Baka et Kola d'agir comme tout autre citoyen camerounais. La procédure complète reste très onéreuse et bien au-dessus des capacités financières de la plupart de ces Pygmées (Schmidt-Soltau 2003:19). Dans la perspective de l'autochtonie et se référant aux Baka, Alec Leonhardt parle d'« autochtonie symbolique » des Baka qu'il oppose à l'« autochtonie substantielle » de leurs voisins bantous :

Le problème que cela présente pour l'autochtonie des Baka est qu'ils ont une relation à l'Etat et à la citoyenneté fondamentalement différente de celle de citoyens de ville ou même les citoyens agriculteurs de villages plus éloignés. Cela signifie que, même si les Baka peuvent être considérés les plus autochtones des peuples, leur autochtonie reste purement symbolique. L'on pourrait dire que les Baka ne sont pas du tout autochtones, qu'ils sont indigènes, mais pas autochtones. Ceci est une position raisonnable, à considérer les débats actuels sur l'autochtonie. Cette position viderait cependant l'autochtonie de quelques bases empiriques, menant rapidement à la conclusion que l'autochtonie ne serait qu'une pure invention opportuniste. Je prends une approche différente en acceptant les discours sur l'autochtonie comme légitimes mais de valeur nominale. Selon cette approche, il semble que les Baka sont autochtones et ne le sont pas. Parce que la première position semble assez

directe, je me concentrerai sur le pourquoi ils ne le sont pas. J'appellerai cette autochtonie qui résulte de ce fait d'être « les premiers Camerounais », autochtonie symbolique ou honorifique. L'autochtonie qui fait actuellement l'objet de contestation, celle qui entraîne des droits spéciaux conférés par l'Etat n'est pas simplement symbolique ou honorifique; elle est substantive, en ce sens qu'elle a sans équivoque valeur de change. Elle ne ressemble pas à la monnaie, mais l'on peut potentiellement l'utiliser pour acheter des choses. Au Cameroun, par exemple, une telle autochtonie peut être mobilisée par un groupe local pour acquérir officiellement une étendue de forêt communautaire reconnue par le gouvernement. J'appellerai celle-ci, autochtonie substantive (Leonhardt 2006:70).<sup>2</sup>

Cela veut dire que les Mbororo ont beaucoup mieux su profiter des nouvelles données que les Pygmées bien que les deux groupes présentent de nombreuses similitudes. En regardant de très près les Mbororo n'ont pas été si démunis en « capital matériel » et « capital social » qu'on le pense ordinairement. Il reste toutefois que les Mbororo n'ont pas encore réussi à transformer leur éveil politique à l'Ouest comme dans tout le Cameroun en véritable victoire politique pour prendre possession des leviers de commandement local en investissant les exécutifs communaux de cette région. Il y a au Cameroun à peine un Mbororo, adjoint au maire, pour un pays qui compte 360 communes et donc, près d'un millier de postes exécutifs, ajouté aux « quelques représentants aux conseils municipaux qui sont là juste pour orner la galerie et donner l'impression qu'ils sont pris en compte », pour reprendre Fadimatou Dahirou. Aucun Mbororo n'a jamais été maire et les portes du parlement leur restent toujours encore fermées même si en 1992, un membre de cette communauté, Yerima Dairou de Didango aujourd'hui décédé, avait obtenu pour la première fois, l'investiture aux législatives dans le Noun, dans les rangs de l'UNDP. Cette expérience tarde à se renouveler. C'est la raison pour laquelle au nombre de leurs doléances, les Mbororo ressassent à l'envi qu'ils veulent un ministre, membre de leur communauté, une représentation à l'Assemblée nationale (mais aussi au Sénat et Régions prévus dans la constitution et qui ne sont pas encore créés), plus des conseillers municipaux et des maires, parce qu'ils ont « les compétences » (Mouiche 2011b:93-94).

La démocratie constitutionnelle a ainsi encore du mal à imprégner le champ politique au Cameroun ! L'ONG danoise International Working Group on Indigenous Affairs qui focalise son travail sur les peuples autochtones dans diverses parties du monde, en fait le diagnostic :

Le 14 juin 2002, le rapporteur spécial contre la torture a envoyé un appel urgent conjointement avec le président-rapporteur du Groupe de travail sur la détention arbitraire en faveur de Ahmadou Hassan, Asamu Isa et Yunusa Mbaghoji, qui auraient été arrêtés sans mandat par des gendarmes le 13 mai 2002 à Douala. Ils auraient été menottés et jetés, face contre terre, dans une jeep, et transportés jusqu'à

la gendarmerie de Bamenda. Ousman Haman aurait été arrêté le 29 avril 2002. Lors de son arrestation, il aurait été emmené par des gendarmes dans le ranch d'Alhadji Baba Ahmadou Danpullo, un riche commerçant et membre du Rassemblement démocratique du peuple camerounais. Il y aurait été frappé sur la plante des pieds une cinquantaine de fois par un commandant de la gendarmerie, sur ordre d'Alhadji Baba ».<sup>1</sup> Amnesty International avait aussi confirmé ces faits.<sup>2</sup> Qu'est-ce que le gouvernement camerounais a pris comme mesures pour mettre fin aux cas d'arrestation et détention arbitraire, tortures, et violations graves des droits de l'homme dont sont souvent victimes des membres du peuple autochtone mbororo ?

Aucune communauté autochtone du Cameroun n'est représentée au Parlement.<sup>3</sup> Qu'est-ce que le gouvernement du Cameroun entend prendre comme mesures pour garantir la participation des autochtones dans la vie publique du pays, au même titre que le reste des Camerounais ?

L'article 15 de l'ordonnance de 1974 fixant le régime foncier camerounais distingue les « terrains d'habitation, les terres de culture, de plantation, de pâturage et de parcours dont l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre et une mise en valeur probante » de celles « libres de toute occupation effective ».

Autrement dit, ce texte foncier camerounais ne reconnaît pas l'usage et l'occupation des terres par les autochtones (pygmées, Mbororo et autres) comme source des droits fonciers coutumiers protégés. Cela, parce, que contrairement aux agriculteurs, ces communautés ont un mode de vie de type nomade et leur occupation des terres est parfois non permanente et sans traces apparentes. Et pourtant, la Constitution camerounaise de 1996 énonce en son article 1 alinéa 2 que la République unie du Cameroun « reconnaît et protège les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi ». Quelles sont les mesures prises par le gouvernement camerounais pour protéger les droits fonciers des peuples autochtones, cela en vue d'être en harmonie avec la disposition constitutionnelle ci-dessus ainsi que les principes de droit international en la matière (IWGIA 2006) ?

Les Pouakam, quant à eux, n'ont à proprement parler pas de ressources démographiques à mobiliser, ni sur le plan du statut socioéconomique, des élites qui revendiqueraient à leur avantage le respect constitutionnel des minorités. C'est une communauté ethnique qui vit véritablement dans la périphérie de l'intégration : aucun fonctionnaire ni agent de l'Etat ou même communal ou entrepreneur économique, encore moins un nouveau mouvement social du genre MBOSCUA des Mbororo, après 50 ans d'indépendance du Cameroun! A cause de cette précarité intellectuelle, matérielle et socioprofessionnelle, ils restent jusqu'aujourd'hui sans représentation au sein du conseil municipal de Bangourain. Ils n'ont d'ailleurs jamais fait l'expérience d'exercice d'un mandat électoral dans

le Noun. Le seul rempart contre cette dérive d'exclusion résiderait dans leur assimilation structurelle par les partis politiques qui se disputent le pouvoir à Bangourain, à condition que ces entreprises d'intérêts soient porteuses de véritables valeurs démocratiques pour leur ouvrir les portes des institutions politiques locales. C'est donc dire que la problématique des partis politiques est récurrente dans la perspective de l'intégration des minorités.

### **De la centralité des partis politiques dans l'intégration des minorités**

Dans cette étude, ainsi qu'il appert clairement, c'est au sein des partis politiques (RDPC, UDC et SDF), conséquemment à leurs stratégies électoralistes, que s'effectue véritablement la délibération pour le recrutement des castings politiques locaux à l'Ouest. A ce niveau, quelques questions émergent : qu'est-ce qui explique la posture équilibrée des listes de candidatures du RDPC, parti au pouvoir (Cf. chap. 3, 4 et 5) ? Pourquoi, par exemple, l'exclusion des Tikar par l'UDC à Magba (Cf. chap. 4) ? Pourquoi le SDF privilégie-t-il les allogènes bamiléké et anglophones dans cette circonscription ? Pourquoi les Pouakam continuent-ils à courir derrière un poste de conseiller municipal de plus en plus improbable ? Il faut reconnaître qu'à Santchou et à Magba, la crispation identitaire est très forte dans les allégeances et apparentements politiques, notamment parmi les minorités mbo et tikar, que ces partis d'opposition n'ont généralement pas d'alternative : les électorats mbo et tikar sont acquis, dans leur quasi-totalité, à la cause du RDPC, le seul à même, semble-t-il, « de protéger leurs intérêts et d'assurer leur véritable intégration ». L'opposition étant au Cameroun le parent pauvre en matière de recrutement des élites, urbaines et du terroir, très souvent les quelques cadets sociaux, membres des minorités affiliés aux partis d'opposition, subissent de la part de leurs élites, suppôts du RDPC, un chantage conservateur qui les dissuade d'obtenir ou de solliciter l'investiture desdits partis. Il est curieux de constater qu'à la veille des municipales de 2007, un des deux candidats tikar affiliés à l'UDC à Magba fut contraint par les siens de démissionner de ce parti et de renoncer à sa candidature. En clair, comme les membres des minorités répugnent à obtenir les investitures de l'opposition, celle-ci éprouve des difficultés pour les intégrer dans ses listes de candidatures, pour être en phase avec les prescriptions législatives et constitutionnelles des minorités. Bien plus, les stratégies électoralistes dérivent des identifications partisans : pour remporter une élection ou engranger de nombreux suffrages parmi une communauté ethnique, il faut davantage primer et doper ce groupe en lui accordant une investiture proportionnelle à son investissement et à son soutien politiques.

Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, la trajectoire des Pouakam reste plutôt sui generis marquée par une forte marginalisation, et pour cause ! D'une part, les autorités administratives en charge des élections à Bangourain transigent avec la loi en s'abstenant de sanctionner les listes de candidatures

comme celles de l'UDC, parti dominant de cette localité, qui font sauter les digues instituées par le nouveau constitutionnalisme en ne respectant pas les « équilibres sociologiques » de cette circonscription, dès lors qu'elles n'intègrent jamais les membres de cette communauté. D'autre part, l'UDC, en tant qu'entreprise d'intérêts, semble moins préoccupée par l'émancipation politique d'un groupe numériquement trop infime pour peser sur l'issue des urnes. Certes, la marqueterie électorale de l'arrondissement de Bangourain connaît de nombreux clivages à gérer : plusieurs villages bamoun qui se disputent une représentation, de nombreuses minorités mbororo et le village Koutoukpi, dont plus de la moitié de la population est constituée des allogènes banso. Mais dans la perspective de l'intégration des minorités et donc de la démocratie, l'UDC devait ou devrait emboîter le pas au RDPC, parti au pouvoir au Cameroun, qui, à chaque consultation, aligne un Pouakam dans sa liste de candidatures à Bangourain. Par ce geste, elle favorisera ou aurait favorisé l'élection d'un Pouakam comme conseiller municipal et aurait brisé ce qu'on peut déjà considérer ici comme un mythe. L'on sait, depuis l'expérience des pays développés comme les USA, que pour opérer l'entrée des minorités au sein des machines des partis et faire avancer leur cause, leaders et politiciens ethniques se doivent d'assurer la promotion de leur statut socioéconomique afin de briser les barrières qui empêchent leur mobilité sociale (Leslie 1969:421). Sinon, comment un peuple aussi paupérisé pourrait-il sans représentation au sein de l'institution de base qu'est la commune discuter et débattre de sa marginalité ? Comment pourrait-il véritablement orienter les initiatives et investissements communaux vers Pouakam et ainsi assurer son développement ? Cette exclusion des Pouakam par l'UDC pose ainsi le problème de l'indispensable participation du citoyen à la légitimité du pouvoir politique, c'est-à-dire du fossé qui sépare cette communauté et ceux qui sont chargés de conduire son destin. Elle est d'autant injustifiée qu'en tant que communauté ethnique distincte, ceux-ci votent en majorité pour cette entreprise politique. Sous cet angle, le parti d'Adamou Ndam Njoya reste donc dans la salle d'attente du développement démocratique.

L'assimilation structurelle des minorités ethniques par les partis politiques ayant partie liée non pas aux équilibres « sociologiques » prescrits par nos lois et règlements, mais aux identifications partisans, dans cette perspective, la posture équilibrée des listes RDPC s'explique aisément : le multipartisme et la routinisation des élections au Cameroun ont consacré la position ultra-dominante, voire hégémonique, du parti au pouvoir. L'enjeu pour le RDPC, dans le cadre du processus de libéralisation politique au Cameroun, est de s'affirmer comme un parti dominant pouvant stabiliser, voire enrayer la dynamique d'effondrement des schémas et des représentations qui assuraient les soutiens à l'Etat ; son capital hégémonique engrangé pendant le monolithisme lui permet d'être l'allié de l'Etat dans la « société civile », d'exister de manière distincte et durable dans le marché politique, de maîtriser le territoire de l'Etat, d'être le

parti des catégories dirigeantes. Ce sont ces multiples atouts qui sont mis à l'œuvre dans le cadre de la répression du désordre périphérique né du multipartisme (Sindjoun 2002:289-290). Aussi, outre ses fiefs respectifs et le soutien que lui accordent prioritairement les minorités ethniques, ce parti recrute-t-il et pénètre-t-il les territoires électoraux d'autres partis. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer, dans le contexte actuel de multipartisme au Cameroun, que le RDPC remplit une fonction d'intégration nationale, qui s'apparente à celle des anciens partis uniques africains.

Cette étude souligne ainsi le rôle central des partis politiques dans l'intégration sociopolitique des minorités ethniques. En effet, quelle que soit la structure du régime, les partis ont servi d'agents principaux de mobilisation et, en tant que tels, ont aidé à l'intégration des communautés locales à la nation ou à la fédération plus large. Les partis exercent une double fascination. Ils servent à cristalliser et à expliciter les intérêts en lutte, les tensions et les contrastes latents dans la structure sociale existante, et ils obligent sujets et citoyens à s'allier par-delà les lignes de clivages structurels, à se consacrer en priorité à tel ou tel rôle actuel ou futur dans le système. Les partis ont une fonction d'expression ; ils développent une rhétorique servant à traduire des contrastes existant dans la structure socio-culturelle en demandes et pressions. Mais ils ont également des fonctions instrumentale et représentative : ils forcent les porte-parole des multiples intérêts à conclure des marchés, à échelonner les demandes et à « agréger » les pressions. Les petits partis peuvent se contenter de fonctions d'expression, mais aucun parti ne peut espérer conquérir une influence décisive sur les affaires d'une communauté sans une volonté évidente d'aller au-delà des clivages existants pour établir des fronts communs avec des ennemis et des opposants virtuels (Lipset et Rokan in Birnbaum et Chazel 1971:200-201). De fait, la réduction des partis politiques au statut d'expression des ethnies, de témoins de conflits ethniques ne permet pas de comprendre que les clivages ethniques n'existent pas par eux-mêmes. Ceux-ci sont, dans une large mesure, construits par les partis politiques. La relation entre un groupe ethnique et son parti politique n'est pas spontanée, mécanique ; elle résulte d'un travail de construction de l'identification, de la représentation. La relation entre partis politiques et groupes ethniques est complexe à l'image des notions de « partis » et d'« ethnies » et de l'absence de correspondance entre le nombre de partis politiques et celui des ethnies. Comme le dit Michel Offerle, « clivages et partis sont les résultats de multiples bricolages aléatoires par lesquels des entrepreneurs politiques se trouvant là pour des raisons sans doute très diverses se produisent comme hommes politiques, tout en produisant les groupes qu'ils réunissent » (Offerlé 1991:40-41).

Il faut tout simplement regretter qu'au motif de respect de nouveaux dispositifs constitutionnels des droits des minorités et des peuples autochtones, certains pontes du régime RDPC soient passés maîtres de l'exclusion et de la division, en niant aux nombreux citoyens des droits civils et politiques qui leur sont

constitutionnellement reconnus, notamment les allogènes, militants des partis politiques de l'opposition dans certaines régions et grandes villes du Cameroun (Geschiere and Nyamnjoh 2000:423-452 ; Konings 2004:12-13 ; Jua 2001:37-42 ; Nyamnjoh et Rowlands 1998: 320-337 ; Monga 2000:723-749 ; Menthong 1998:47-48 ; Eboko 1999:116-117 ; Médard 2006:168). Comme l'ont vu à juste titre Jean-François Bayart, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh, le moment politique où survient l'affirmation de l'autochtonie reste « sans conteste celui de la démocratisation des régimes autoritaires et des stratégies de restauration autoritaire », « deux processus quasi concomitants dans les années 1990, qu'il convient pourtant de ne pas confondre ». De ce point de vue, soutiennent ces auteurs,

C'est la réhabilitation des élections comme procédure réelle de dévolution d'un pouvoir effectif qui a nourri le mythe de l'autochtonie en rendant cruciales des questions comme « Qui peut voter où ? », et plus encore « Qui peut se porter candidat ? Et où ? ». C'est bien cette articulation entre la démocratisation et les mobilisations auxquelles elle donne lieu, d'une part, et, de l'autre, la problématique de l'autochtonie qui confère à la fois à l'idée démocratique et à la restauration autoritaire leur légitimité. Ainsi, la stigmatisation de l'allogène a été, et demeure, le grand instrument de reconquête de l'opinion par les détenteurs du pouvoir autoritaire. Bien sûr, il apporte aux « autochtones » des gains immédiats d'ordre politique, économique ou symbolique de nature à étendre ou reconstituer la base sociale des institutions en place, qu'ébranlaient la contestation et l'ajustement.

Le fond du problème tient justement au soutien actif que le président Biya apporte aux mouvements d'autochtonie. Comme d'autres de ses congénères en mal de restauration, celui-ci s'est livré à un emploi habile de cette notion pour diviser l'opposition, au prix d'un renversement drastique de la politique d'« intégration nationale » conduite par son prédécesseur Ahmadou Ahidjo de 1958 à 1982 (Bayart Geschiere et Nyamnjoh 2001:182-186 ; Geschiere 2009:chap. 2).

En définitive, dans notre pays, la démocratisation a ouvert l'espace politique et offert des possibilités de compétitions politiques. En même temps, les réformes de l'économie étendent les opportunités dans ce domaine. Des changements du même ordre, conjugués aux progrès de l'éducation, ont élargi la classe politique et la base de participation. Il est probable qu'à terme, il en sera de même dans tous les pays. Dans l'immédiat, l'exiguïté de la classe politique, ajoutée à la pauvreté et au faible niveau d'instruction, fait que la plupart des minorités ont plus de mal à parvenir à un régime d'inclusion politique et de représentation équitable. Une augmentation des possibilités de participation aux affaires publiques au niveau local aidera à surmonter les restrictions tenant à l'éducation et à assurer que les représentants de zones rurales pauvres et de groupes de population jusqu'alors marginalisés acquerront l'expérience voulue pour se porter candidats aux élections locales et nationales. Pour toutes ces raisons, il est désormais utile

d'avoir, par rapport à la question des minorités et plus largement des groupes ethniques, une vision plus extensible et horizontale de la société ; celle-ci s'oppose à la vision verticale qui a jusqu'ici commandé le concept de l'Etat-nation. Pour reprendre Samia Slimane, les Etats africains répètent à l'envie, que l'ethnicité, souvent exploitée, politisée et manipulée, est à l'origine des conflits en Afrique. Ces Etats ne parviendront pourtant pas à atteindre l'objectif d'assurer la stabilité et une paix durable en Afrique s'ils n'intègrent pas les droits des minorités dans leur agenda politique, social, culturel, et en matière de développement, avec le but d'assurer la préservation de ce qui fait la particularité du groupe et l'équilibre des intérêts des différents groupes (Slimane 2003:39).

## Notes

1. Actuellement, la géographie du peuplement pygmée établit l'existence de trois principaux groupes ethniques pygmées au Cameroun. Le premier, les Baka, est le plus important. Il compte près de quarante mille (40 000) personnes et occupe 75 000 km<sup>2</sup> dans le sud-est du pays. Le deuxième groupe, les Bakola, que certains auteurs ont pris l'habitude d'appeler Bagyéli, rassemble environ trois mille sept cents (3 700) personnes et occupe 12 000 km<sup>2</sup> dans la partie méridionale de la région côtière, plus précisément, les arrondissements d'Akom II, de Bipindi, de Kribi et de Lolodorf. Enfin, le troisième groupe, les Bedzang, avec moins d'un millier de personnes, subsiste au nord-ouest du fleuve Mbam, dans la région du Centre à Ngambé-Tikar. Les Pygmées représenteraient globalement 0,4 pour cent de l'ensemble de la population du Cameroun (Tchoumba, Guechou Bouopda et Messe 2006:1).
2. The problem that this presents for the autochthony of Baka is that they have a relationship to the state and citizenship that is fundamentally different from that of urban citizens or even the most remote village farming citizens. What this means is that while Baka may be the most autochthonous of peoples, their autochthony is in effect purely symbolic. One could say that Baka are not autochthonous at all, that they are indigenous but not autochthonous. This is a reasonable position to take, given the character of the current debates about autochthony. That position, however, would empty autochthony of any empirical basis altogether, quickly leading to the conclusion that autochthony is an ungrounded, opportunistic fabrication. I am taking a different approach, accepting the autochthony discourses as legitimate at face value. According to this approach, it seems that Baka both are and are not autochthonous. Because the first position seems straightforward enough, I will focus on why they are not. I will call the autochthony that comes from being «the first Cameroonians» symbolic or honorary autochthony. The autochthony that is currently the focus of contestation that which entails special rights conferred by the state is not merely symbolic or honorary; it is substantive, in that it has unambiguous exchange value. It may not be like currency, but one can potentially buy things with it. In Cameroon, for example, such autochthony can be used by a local group to acquire an officially recognized community forest tract from the government. I will call this substantive autochthony (Leonhardt 2006:70).